

# Procédure de consultation

---

## Département fédéral des finances

### Révision de la loi fédérale sur l'aide monétaire internationale (Loi sur l'aide monétaire, LAMO)

Cette révision s'impose en raison de la nouvelle pratique d'octroi des crédits au niveau multilatéral à la suite de la crise financière mondiale et de la situation en matière de dette souveraine dans la zone euro. Elle a pour but de garantir que la Suisse puisse poursuivre, en tant que partenaire fiable, son engagement en faveur de la stabilisation du système monétaire et financier international.

Date d'ouverture: 18 décembre 2015

Date limite: 11 avril 2016

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
[www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)

31 décembre 2015

Chancellerie fédérale